

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13JH/CD  
OBJET

Acquisition d'une  
licence IV

N° D\_06\_2026 (Commerce)

L'an deux mil vingt six, le 12 janvier à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 05 janvier deux mil vingt six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme SAINTE ROSE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par Mme CHOISY, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme MEUNIER représentée par M. LEMOINE, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

13 janvier 2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

30

votants

34

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Considérant** la proposition faite par la ville de Montereau à Madame Magdalena REJNIAK, que cette dernière a accepté de céder à la commune sa licence IV

**Considérant** qu'à défaut d'acquisition de cette licence IV par la commune, celle-ci pourrait être transférée en dehors de Montereau à l'initiative du cédant, au profit d'un autre territoire du département.

**Considérant** l'intérêt et l'opportunité pour la ville de Montereau de conserver cette licence sur la commune en en faisant l'acquisition afin de contribuer à l'activité économique et commerciale sur le territoire et participer à la dynamique insufflée notamment dans le cadre de la labellisation « Action Cœur de Ville ».

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 08 janvier 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à L'UNANIMITÉ**

- **D'APPROUVER** l'acquisition de la licence IV cédée par Madame Magdalena REJNIAK, au prix de 10 000 € T.T.C
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent aux effets ci-dessus.

.../...

- **DE DESIGNER** maître ARTIS notaire, pour la rédaction de l'acte de cession / translation de la licence IV, afin de régulariser tous les actes nécessaires à cet effet et procéder à leur formalisation
- **DE PRÉCISER** que la ville de Montereau prendra en charge les frais et honoraires supportées dans le cadre de cette transaction

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



*James Chéron*  
James CHÉRON